ROUBAIX

Potins de la Semaine

Le pétard que les cléricaux ont tenté d'allumer, puis de lancer contre les instituteurs laïques de la rue de Vindestre a fait long feu.

Il ne méritait pas que les Artiens, indignés, une pétition exemplaire aux auteurs et propagateurs de la dénonciation idiote dont ces instituteurs ont été l'objet, le bon sens populaire a déjà fait grande justice des imputations calomnieuses lancées contre les instituteurs.

Les cléricaux ont été trop pressés de prendre leurs désirs pour des réalités et le scandale qu'ils ont cherché à soulever est dégonflé à leur confusion, par le peu.

Au lieu d'un scandale laïque, nous nous trouvons en présence d'une honteuse manœuvre cléricale, d'une grossière déconfiture cléricale dont certainement à ses auteurs les clérics.

Ce petit incident, sur lequel nous nous sommes longuement entretenu déjà, est d'autant plus pour nous décisif qu'il va permettre de démasquer les détracteurs de l'enseignement laïque. Ah! Ah! c'est que les jésuites et les instituteurs combattent le front en recevant la bave de Basile, n'est plus.

Aujourd'hui les hérétiques et malfaiteurs d'école, forts de leur devoir accompli avec zèle et un dévouement que chacun se plaît à reconnaître, ne sont plus disposés à se laisser calomnier sans regimber.

Il n'est rien à se reprocher, ils entendent se parer de la bave cléricale et se défendre contre les calomnies de Basile.

Qui oserait les en blâmer!

***

En attendant — et c'est ainsi que la réaction écrit l'histoire — d'après un procès-verbal signé le président et rédigé par l'huissier, tout appartenant au nommé Pierre Quinet, « les radicaux mal élevés » du parvis clérical de la rue de Fourmies « et qu'ils ne savent comment faire pour étouffer ce scandale. »

Vous malapropos pour dénoncer de ces gens de bonne foi, qui avec été scandalisés par la calomnie lancée avec une légèreté relevant plus de la fausse et du mépris public que de la correctionnelle!

Mais ce n'est pas tout, le Crétinot — Sapeur, pardonnez-lui, il doit être si jeune — qui expectore dans la feuille en question, trouve que « je n'ai pas dit un seul mot prouvant que les coupables méritaient quelques circonstances atténuantes ».

Comme en respect, en fait de coupables, il n'y a que le dénonciateur et ceux qui en sont délectés qui répondent son odieuse calomnie, et que ce monde n'est pas le nôtre — oui, parfaitement, M. Crétinon — nous laissons à leurs amis le soin de plaider les circonstances pouvant atténuer — et je ne sais vraiment comment — la bêtise, comme nous laissons aux tribunaux le soin de les condamner.

Dans un accès de cléricisme très aigu, le Crétinot en question, bafouillant incontinentalement, n'a fait jaillir de son cerveau, pour que par politesse l'appeler ainsi, prose — trouve que les institutrices sont coupables par la péremptoire raison que « il n'est pas jusqu'au beau Marius n'est pas fait, » ce qui fait que les mêmes mêmes devraient être élevés d'avoir un Adonis comme rejeton. Merci, Crétinot, merci! — qui, abandonnant ces rhumatismes, a repris sa plume de Marcellin pour en abreuver à son jeune Adonis.

Hélas! jeune éphèbe, si mes rhumatismes me quittent quelquefois, je ne les abandonne jamais. Quant à la plume, on a celle qu'on peut et je ne vous remercie pas de m'avoir offert d'abord tous de ses ailes afin de vous payer la facile fantaisie pour vous, d'écrire avec une plume d'oie.

Il paraîtrait — toujours d'après M. Crétinot — que j'exposerais mes idées avec un manque d'adresse et de diplomatie le plaisir des mêmes dames les institutrices de la rue de l'Industrie sont l'objet. « Je ne fais entrer Mlle Marie Pierre cosmopolite qui trouvaient dans la rue de la gélatine, » et cette bêtise prise sur le fait de ces ouvrées, on arrive à ne pas faire par des sourires et rapoussants. »

Avez-vous compris? — Non! — Moi non plus, mais il paraît que j'ai fait tout ce et sans le savoir, encore. C'est pour le coup, que je n'aurai rien à dire si quelqu'un me flanque trois coups de goupillon sur l'occiput.

Ah! je suis un bien grand coupable. Si je dois être jugé pour « m'être efforcé d'imiter la race homicide » qu'on me condamne à mort s'il le faut, mais que me soit épargnée la prose de M. Crétinot.

Heureusement que le cher homme — j'allais écrire : « La petite gâteuse » — a quelque pitié de ma personne, car il termine — toujours sûn de bien prouver le coupable — « Mlle Marie Pierre, Mlle Gélatine, qui me rencontrèrent, m'interdirent, au point que j'en pleurerais si j'avais le temps ».

« Eahh, consolez-vous, vos rhumatismes vous rendront bientôt un peu de liberté — Merci, Crétinot, merci! — à moins qu'à l'instar de la sardine, ils n'en arrivent à vous boucher complètement l'esprit ».

Je crois, mon doux Crétinot, et cet est écrit sans vouloir l'offenser, que tout lu n'as pas besoin de sardines. Sac à papier, c'est à l'émerit que tu se bouche, au point de faire concurrence à ce champagne.

Pauvre fou! Il faudrait chercher en vain à vous prouver d'autres arguments — est-ce bien argument qui tout écrire! — pour incriminer un personnel qui laisse à désirer, au point de vue de la politesse.

Une autre fois, si je veux avoir raison, laisserai entrer dans ta feuille en m'appelant : crétin.

J'ai bon caractère et je ne tâcherai point. Amen.

MARIUS VERAN.

Triomphe !!! Plus de 125.000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloises. (Faites vos achats en semaine). 30448

Commission sanitaire. — La commission sanitaire de la 2e circonscription de Roubaix-Tourcoing s'est réunie en séance extraordinaire, à la Mairie de Roubaix, le vendredi 3 mai, sous la présidence de M. Edouard Roussel, adjoint au maire de Roubaix.

Etaient présents : MM. Delesalle, maire d'Hem, député du Nord ; Barbotin, Bellon, Butruille, Derville, Demers.

M. Deschodt, adjoint au maire de Roubaix, était été prié d'assister à la séance.

L'ordre du jour n'était composé que de questions intéressant l'hygiène de Roubaix.

1° *Beaucoiles clandestine des matières fécales dans les égouts de la Ville de Roubaix.* —

Cette manière de faire est condamnée par tous les hygiénistes : 1° à cause des émanations odieuses qui se répandent dans les rues et les maisons par les conduites bouchées à l'égout ; 2° à cause du dommage résultant de l'éclusion d'un produit considérable qui devrait servir à fertiliser les sols, apporter sur les aliments tous les germes putrides et microbiens qu'elle recueillent dans ces milieux ; 3° à cause des infiltrations se produisant dans les sols environnants, ce qui peut contaminer le sous-sol et infecter la nappe d'eau souterraine la plus superficielle qui, en général, alimente tous les points de la ville. Ayant donc adressé à l'attention de l'administration municipale tous le danger que présentait une telle pratique qui se développe de plus en plus et prenons de compromettre la santé publique : La commission sanitaire a demandé à M. Deschodt d'appliquer les articles 46 et 47 du Règlement sanitaire.

2° *Eau potable.* — La commission s'est occupée ensuite des distributions d'eau potable. M. Delesalle a fait un rapport très complet sur l'état actuel de l'adduction de l'eau potable de Roubaix. Elle semble que tout, ou presque tout, ait été fait, et que les mêmes ne sont encore dorénavant être dir